

VALEUR DES ARTICLES ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION PAR PROVINCES, 1888.

PROVINCES.	Articles sujets aux droits.	Articles exempts des droits.	Total.	Droits perçus.
	\$	\$	\$	\$
Ontario.....	28,289,778	13,382,654	41,672,432	7,611,188
Québec.....	27,713,522	13,735,813	41,449,335	9,521,055
Nouvelle-Ecosse.....	5,270,317	2,586,447	7,856,764	2,126,460
Nouveau-Brunswick.....	3,783,823	2,274,261	6,058,084	1,431,175
Manitoba.....	1,473,511	276,537	1,750,048	457,354
Colombie-Anglaise.....	2,674,941	729,266	3,404,207	861,465
Ile du Prince-Edouard.....	399,930	200,136	600,066	167,175
Les Territoires.....	40,002	16,162	56,164	11,997

209. La valeur des articles sujets aux droits de douane entrés pour la consommation était de \$8,474,855 de moins que l'année précédente, tandis que la valeur des articles exempts de droits, également entrés, était de \$5,682,527 de plus. La proportion des droits sur les marchandises entrées pour la consommation était de 21·57. Cette proportion est plus forte qu'en aucune année depuis la Confédération; l'année 1887 vient ensuite, savoir 21·24. La proportion des droits sur la valeur totale des importations était de 20·03 — c'est-à-dire la plus élevée durant les dernières 21 années. Sur la somme totale des droits perçus \$8,972,740 ou 40 par cent, étaient sur des marchandises venant de la Grande-Bretagne, et \$7,109,234 ou 32 par cent sur des marchandises venant des Etats-Unis. Les sommes les plus considérables qui viennent ensuite étaient les droits perçus sur des marchandises venant des Indes Anglaises occidentales et de l'Allemagne, ces sommes étaient de \$1,581,322, et de \$1,214,748 respectivement.

Proportion des droits de douane.

210. Les chiffres donnés dans le tableau précédent indiquent seulement les voies par lesquelles les marchandises entrent dans la Puissance et ne représentent en aucune façon la consommation de chacune des provinces. La province de Québec possédant les principaux ports d'entrée du Saint-Laurent et celle d'Ontario les principaux ports d'entrée

Les chiffres ne représentent pas la consommation des provinces.